

Samedi 20 Août 2011. 15h30.

Je soussigné LESLOVIRE Jean-Paul, Vice-Président Picardie Nature certifie avoir remis ce jour à Mme Catherine FLOIRAT, Commisnaire Enquêteur l'Avis de l'Association Picardie Nature, très défavorable au projet.  
(copie annexée au présent.)

De même, l'Avis très défavorable de l'Association des Riverains du Somme qui lutte dans le Pas de Calais contre l'implantation d'un incinérateur également.  
(copie annexée au présent également.)

Le Vice-Président Picardie-Nature.



— Jeudi 04 Août 2011 —  
Niéant

— Vendredi 05 Août 2011 —

— Samedi 06 Août 2011 —  
Niéant

Le 6 Août 2011

Je souhaite que ce  
projet n'aboutisse pas  
pour la raison suivante  
↳ <sup>Maladie</sup> lancer bruit et rumeur vers  
l'atmosphère et autre >  
C'est pour cela que je suis  
contre ce projet

M<sup>r</sup> Bochelein Denis  
4 Rue de Bretagne  
60930 Baillevé-Thérain



Samedi 6 Aout 2011

DELIHU Guy  
9 rue Albert Calmette  
60370 HERMES  
Obj. : incinérateur

Messieurs

Les opposants au programme que vous proposez mettent en avant tous les dangers et nuisances qui découleront de ce procédé d'élimination des déchets. Les favorables avancent l'urgence et insistent sur la nécessité d'agir et que leur projet est conforme à toutes les normes de sécurité donc aucune raison de s'inquiéter. Je pense que les arguments des uns et des autres sont très pertinents et semblent justes et respectables. Simplement les riverains ne veulent pas de ce projet pour toutes les raisons qu'ils invoquent et vous, pour imposer votre projet, vous appuyez sur la passivité des gens qui habitent plus loin et qui ne se sentent pas encore concernés.

A priori, votre dossier semble bien "ficelé" sur tout les points. Vous avancez un coût très élevé mais qui, à mon avis connaissant les lieux, ne tient pas compte de toute la complexité de l'endroit de la construction de votre unité. Donc je pense qu'au final ce coût sera beaucoup plus élevé que celui que vous annoncez.

A la vue des sommes vertigineuses que ce projet va coûter et qui, au final, sera financé par l'argent de nos impôts et des taxes que nous payons et qui alourdissent de plus en plus notre budget familial ne serait-il pas opportun de faire une consultation citoyenne plus approfondie ou un débat constructif entre les différentes parties favorables et opposées à ce projet où chacun pourrait exposer ses craintes ou être rassuré ou de convaincre de la nécessité ou de l'urgence de ce programme. La façon dont vous procédez donne l'impression d'une décision unilatérale imposée en partie par des raisons inavouées et que, nous simples citoyens, ne pouvons pas comprendre. Cela ressemble à cette phrase du moyen âge que le soldat du guet disait en traversant le bourg : "Braves gens dormez tranquilles je veille sur vous". Nous pourrions en rire si vous n'engagiez pas, pour une durée qui dépasse largement celle de votre mandat, toute une région pour un projet sur lequel vous n'avez pas l'aval d'une majorité des personnes concernées puisque vous ne les avez pas consultées. Certes, paraît-il, vous avez réuni les maires des villages concernés et ils n'ont pas contesté votre projet. Mais les populations, qui ont eu connaissance de ce projet, n'en ont pas voulu. Peut-être qu'il faudrait faire un effort d'écoute de vos administrés et de prendre le temps d'en discuter avec eux et non de leur imposer votre point de vue.

Pour ma part, à la vue des sommes pharaoniques prévues pour l'élaboration de ce site et la construction d'un matériel aussi joli et moderne que vous nous le présentez, je ne puis m'empêcher de penser qu'il appartient au passé. Ne vaudrait-il pas mieux utiliser ces fonds pour étudier des procédés efficaces pour récupérer et recycler toutes les matières premières et autres de nos déchets et non de les brûler et quoique vous nous en disiez, les renvoyer sous forme de fumées dans l'atmosphère. Là vous seriez plus en phase avec le discours que vous nous tenez depuis des années.

Donc pour les raisons citées ci-dessus je ne puis donner mon aval pour votre projet, qui n'est pas exactement, loin s'en faut, celui que j'attendais.

Cordialement salutations respectueuses.

SABEDI 6 AOUT 2011

Un second incinérateur dans le département de l'Orise ?  
Pour quelle(s) raison(s) ?

et plus d'un litre d'incinérateur de nos déchets n'est pas la réponse appropriée.

D'un point de vue sanitaire, les incinérateurs à cette technique de destruction des déchets ne les détruit pas mais les transforme en les rendant extrêmement toxiques. Des matières inertes prises individuellement, l'incinération va engendrer un très sale mélange où se retrouvent notamment des dioxines.

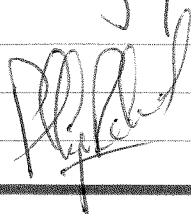
En outre ce soi-disant acte d'hygiène et de valorisation des déchets, appellation-emballage pour ne pas parler du pire en matière de traitement des déchets, ne valorisera rien si ce n'est les profits de l'entreprise qui bénéficiera de la délégation de service public.

Un incinérateur, même si ses promoteurs refusent d'employer le mot, détourne les politiques mises en place afin de développer le tri des déchets recyclables.

D'un point de vue économique, une collectivité, que ce soit une commune, une communauté de communes ou d'agglomération, accepte, sous la contrainte(?!) de fier son existence à l'endettement.

C'est notamment pas que ce sont au final les habitants et les habitants qui paient à travers leurs (s) impôts) ce genre d'installations.

Pour résumer le projet d'implantation d'un second incinérateur à Billers-Saint-Jeppouze est inutile, dangereux au-delà d'un point de vue écologique qu'économique.



PHILIPPE RATINAUD

{ 31 RUE CANTETTA  
60180 NOGENT S/OISE  
CF

le samedi 6 août 2011

À l'heure où chacun prend conscience de la surconsommation, de la destruction des espaces naturels, de la raréfaction des ressources naturelles, il serait grand temps de réduire les déchets, ~~de se~~ ~~répondre~~ ~~à~~ ~~une~~ ~~demande~~ ~~passive~~ ~~de~~ ~~l'opinion~~ ~~publique~~ ~~en~~ ~~favor~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~recupération~~.  
La construction de cet incinérateur n'impliquera pas la réduction des déchets. Sa communication autour de ce projet n'a que pour but de faire croire à une pseudo-démarche écologique.

Il n'implique pas d'une nécessaire relocalisation de l'économie, au développement d'une production locale, produisant beaucoup moins de déchets.

De plus, cet incinérateur serait greffé à une multinationale, dont le but n'est pas d'être hypocrite, est d'émarger de l'argent.

C'est pourquoi je m'oppose à la construction de cette usine.

Dominique Le Peliner  
(Professeur des Ecoles  
& militant)

L'analyse faite en faveur en faveur du centre de valorisation des déchets. "n'est pas sérieuse". Nos enfants nous accuseront.

En terme d'environnement, d'emploi, de normes (qui sont encore obligés de réduire les émissions) et de finances, ce projet est dépassé, et malheureux.

Michel Fontaine  
18 Rue de la Justice  
60112 Laoncelle St Pierre

Samedi 6 Août 2011 Villers s<sup>e</sup> Sepulchre

Pour votre projet, la maquette, les plaquettes, les cheneux sont très jolis et très attrayants pour attirer les gens dans votre panier. Mais comment pouvez-vous jeter de la poudre aux yeux des gens tout en connaissant parfaitement les conséquences car ce n'est pas le 1<sup>er</sup> incinérateur construit en France et même dans le monde. Donc nous connaissons les conséquences de cette installation et même si les techniques s'améliorent on n'évitera "jamais" au risque "ZERO". De plus votre projet ne prend pas en compte que les rejets vont couvrir les écos environnants à 800 m ou 600 m du site comment cela est-il concevable? De plus, vous parlez d'emplois certes cela intéresse tout le monde mais comment cela va-t-il en créer? et combien cela va-t-il en détruire car avec les rejets: l'agriculture sera bannie sur un rayon de 40 kms, lait, viande, œufs, pisciculture... Sans oublier, nos jardins et les parcs de jeux pour les enfants certes le tout est une question d'exposition et du temps d'exposition. Pouvez-vous nous nous une fois dans la vie absurde que l'on amène à accepter que l'on fait une erreur et abandonner ce projet qui n'a de gloire que pour vous car il n'appartient rien aux habitants de Villers et les alentours sauf des nuisances de camions puis de senti qui prendra en charge ces nouvelles pathologies déclarés: les citoyens et le pays. Eh oui tout le monde participe à votre projet et s'en dépend sans l'avoir voulu, ni souhaité, j'espère donc que ce projet absurde sera abandonné.

Merci à "Bâtiment Villers"  
Épuleux

RENSEZ A NOS ENFANTS!!

RENSEZ A L'AVENIR PUR DE TOUS!!

INUTILE, CÔTEUX, DANGEREUX (eau  
POLLUANT). Il y a d'autres solutions -  
les Responsables seront les coupables en cas  
d'accident.

M<sup>e</sup> GIRET Jean Claude  
P. S. N. C. H. O. V.

Je suis contre ce projet. Tout d'abord  
l'enquête publique s'est faite pendant  
les vacances scolaires. Nous pouvons  
envisager pour la santé de nos enfants,  
le site n'est pas dépollué. A l'heure où  
le Jura commence à rentrer dans les "moeurs",  
on va installer un incinérateur!!!

Sabine CARON 160 Rue R. Belle P 60370  
BERTHECOURT - Maire Adjoint à BERTHECOURT

Je suis contre ce projet pour des raisons  
de Santé, de respect des personnes  
des communes environnantes.

Valérie JUMONT 75 Rue des Jasmains,  
BERTHECOURT - Adjointe au Maire  
de Berthecourt.

Le 06/08/11, A villes St Sepulchre

Madame la commissaire exécutive,

Je m'oppose à la mise en place de ce projet car il est contraire à toutes politiques pertinentes de réduction des déchets :

Dépenser plus de 110000000 € dans un projet où 110000 tonnes de déchets devaient être incinérés est absurde à plusieurs titres :

→ le SYNOVE veut une politique de réduction des déchets forte : comment imaginer que cela soit possible dans la mesure où l'incinérateur doit ~~être~~ être quasi plein pour fonctionner correctement ? Au risque de produire des rejets toxiques - dioxines, furanes, etc  
→ on parle de développement économique, pourquoi ne pas utiliser ces millions d'euros à mettre en place des ressources, un projet départemental de redevance incitative par exemple

↳ à ce propos il faut savoir que la communauté de communes des parts d'Albace est passée en 10 ans de 350 kg / déchets par personne à, en 2011, 76 kg

→ Monsieur Dancel parle d'un projet économique, pourquoi ne pas mettre en place des structures de gestion de déchets locales et ainsi créer localement de l'emploi ? Les Ateliers de la Beyerette possèdent 24 emplois viables, pourquoi ne pas étendre le modèle ?

Pour toutes ces raisons je suis contre ce projet qui n'a pas été conçu en prenant en compte le débat isarien,

Amicalement

Penire Dureau, Amis de  
la Tenue et  
Accide



Pourquoi? Construire un incenerateur  
qui va nuire a l'environnement et a la  
sante de milliers de citoyens, cela amporte peu  
les profits passent en priorite.

Les habitants en jouiront ils indemnisés.

M. THERIAULT  
19 rue de la liberation  
Villers 51. Sepulchre

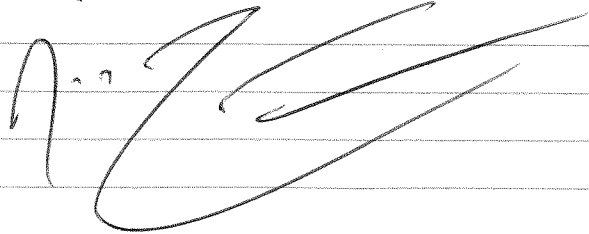

M. de M. Jacques ZITOUNI  
2 place Jarius Renard  
60320 BERTHECOURT

Une enquête publique en forme pénale  
etival (même rallongée de 15 jours) ne  
pouva pas résoudre un résultat pénal  
Que l'on dit pour ou contre!

J'ai déposé un dossier de question qui a été  
renvoyé au conseil judiciaire de Berthecourt en  
ma qualité d'adjoint à cette époque, sur  
la demande l'environnement la circulation la  
pollution les incidences financières directes  
et indirectes.

Les raisons liées dans des lettres  
marketing amenant d'autres questions et  
demandant l'admission des réalités de  
Bucur en devenir.

Mme ZITOUNI



Mme HEDIN LAËTITIA

3 rue de la Libération.

60134 VSS.

Je suis contre ce projet d'incinérateur.

Il est inutile, c'est horrible de brûler des déchets qui pourraient être valorisés.

Je suis pour la mise en place d'un ramassage de nos déchets organiques, pour la construction d'un centre qui valoriserait tous les plastiques. Il faut faire des efforts dans le tri au lieu de construire cet incinérateur.

NON A CE NOUVEL INCINERATEUR !

Prenez en exemple la déchetterie de Brests qui est d'une puanteur épouvantable à tel point qu'on a l'impression de vivre dans une poubelle à ciel ouvert à Froidmont.

En plein Grenelle de l'environnement faut le contraire est prévu à Villers... ne serait-ce pas qu'une histoire d'enrichissement pour certains élus ?

Au détriment de la santé des citoyens qui s'appauvrissent durablement.

isabelle Chambard  
et Armelle Leguay  
46, rue du Général Ledere  
60930 FROIDMONT

Journée Jeudi 08 Août 2011

Pericieux les fatiques et les profits de la construction d'un incinerateur qui ne servira qu'à faire et déclencher des maladies graves à cause et moyen terme n'est pas la solution la plus adéquate

en plus déclencher une enquête publique en pleine période de vacances est aberrant jamais ne pas faire entre huit et dix heures et minutes maintenant je vais vous présenter une liste de produits nocifs et cancérogènes qui nous ont fait la santé l'atmosphère les sols de l'entreprise destinée à recevoir cette solution d'incinerateur.

( acrylonitril - Styrene - Alpha méthyl Styrene -  
Soudre caustique - Potasse - Acide Acétique  
cyanure - Sulfocyanure - cyanure de cuivre -  
Acide cyanhydrique - Acétone - Bactane -  
Amaniac - trichloroéthylène - Alkali -  
goudron de carbonisation - Acide Sulfurique  
Eau de javel sans compter les milliers de litres  
de latex et de plastique fondre des résines dans la  
plaque

Le sol n'a jamais été décontaminé tous les puits qui ont été effectués pour traverser cette décontamination ont été fait sans la fabrication de fermettes travaillant sur ce site depuis des décennies. En plus cette ardente d'incinerateur fait au fera baisser la valeur de l'immobilier sans compter la gêne sonore et l'absence de tous les cancers dans et autour du village.

MANUEL et VASSELLE vous n'êtes pas digne de représenter la société vous ne faites qu'à faire place et vous en mettre plein les poches sans <sup>aucun</sup> bien être des citoyens. Vous savez le cancer touche aussi les grandes têtes attention à vous.

Je rajoute de 3Kms faut s'étendre bien au delà

réfléchissez.

M. BERGERE ALBERT

4 IMPASSE DES OCQUES Differs Saint Sepulchre

Journée du mardi 08 Aout 2011  
lundi

Neant  
Journée du Mercredi 09 Aout 2011

Neant  
Journée du Mercredi 10 Aout 2011

Emerj Yves 52 rue de Fresnoy  
60134 Villers - S - Sépulchre

— Pour commencer, cette enquête est un Leurre  
une fumisterie. Pourquoi faire cela en pleine  
période de vacances ??? C'est fait exprès pour  
empêcher les citoyens de s'exprimer sur le sujet  
et dire Non Non à "l'incinérateur" cela gêne  
certaines personnes.

— le grenelle de l'environnement : pour le cas  
de Villers - S - Sépulchre, il est bafoué ignoré comme  
toujours quand de gros bénéfices pour l'exploitant  
et indirectement les exploitants sont en jeu  
— un "Incinérateur", c'est une énorme combustion  
donc des fumées hautement toxiques

qui contiennent métaux lourds, Dioxine, Oxyde  
d'azote, du Soufre, du CO<sub>2</sub> etc etc !!!

il consomme du fuel (hors de prix), les déchets  
solides qui proviennent de la combustion et de  
la filtration très dangereux sont évacués ou ???  
ils sont aussi employés pour les routes (Nos petits  
enfants hériteront d'une planète Pourrie et  
contaminée)

— les contrôles de l'installation : l'exploitant  
est prévenu de la visite, il a le temps de faire  
disparaître les anomalies, au besoin il arrête  
l'installation donc pas de fumée "RAS" en plus,  
l'entretien de l'installation des filtres des fumées  
Prix de revient important, donc on ne le fait pas  
Non Non à l'Incinérateur ce four Crematoire  
au milieu de nos villes et de nos villages

— le propriétaire actuel du site ne s'est pas inquiété de la "Pollution" des sols laissée pas les propriétaires précédents, Attention c'est une erreur de sa part, il faut respecter la loi donc la construction ne doit pas être autorisée

— Grave problème les puits d'échantillonnages pour le contrôle de la pollution ne sont pas aux bons endroits et ne représentent rien si vous voulez déterminer la pollution faite venir les personnes qui ont travaillé de 1960 à l'arrivée de "SABIC", ils savent exactement les endroits pollués, exemple le marais derrière l'usine regorge de débris de latex (la pompe de la fosse en terre rejetait les eaux polluées dans le marais elle ne fonctionnait que la nuit. eaux de lavage des réacteurs, les mauvaises réactions etc etc) tout cela bien connu de la Fabrication et Mécanicien d'entretien, des conduites Polymérisation. Evidemment ne parlons pas du "Pilote" emplacement de construction du four crématoire pollution énorme du sous sol

— en règle générale, ~~malgré~~ même en battant des pieux, les bâtiments du pilote, de l'atelier B (ou les portes ne logeaient plus dans leur ~~châssis~~ encaissements Pourquoi) les bâtiments s'enfonçaient dans le sol (Marais) ils se fissuraient il fallait les remettre à niveau à grand frais Travail fait par des entreprises spécialisées

Construction 3 ou 4 fois Supérieure à un construction normale. Aucune Importance la facture aux contribuables les bénéfices à l'exploitant et aux petits copains dans l'ombre!!!

Non à cette Saloperie on peut faire autrement et puis la capacité du crématoire est de beaucoup Supérieure à la production de nos déchets

Attention !! 2012

où sont les écologistes dans l'Oise ??  
"quelle misère"

J'habite Villers à 800 mètres du site  
où vol d'oiseaux je ne veux pas que mes petits  
enfants soient gazés

Non à l'incinérateur *Emery*

Jeudi 11 Aout 2011

MR GIRARD Alain : non à l'incinérateur, trop de  
risque mal calculé, Non à la pollution  
atmosphérique qui va laisser des séquelles  
irréversibles sur la nature et l'environnement  
d'autre choix existe Beaucoup moins  
pollueur. Le site a déjà son sous sol pollué  
pas la peine d'en rajouter. MR Girard Alain.  
Conseiller municipal de Berthecourt. et grand  
electeur MR les sénateurs prononcez vous  
des maintenant je vous regarde - girard

J. VERCRABEN

A) GENERALITES:

- 1) Les documentations fournies à tous sont des documents page par page  
sauf 6 paragraphes pour Villers venant la voie ferrée
- 2) Quels sont les autres sites en concurrence?
- 3) Comment s'articulent VEDLIA-SIMOVE, SYMEO - VEDLIA PROPRIETE  
WORD-NORMANDE a-t-elle d'autres centres? où? Peut-on les visiter.
- 4) Grand Bailleul (Mont César), Villers St Paul seront-ils saturés

Quelles sont les quantités actuelles traitées? Nombre de camions par jour?  
Rôle du centre de traitement de Lochy Condé? sa - r & cuses de fonctionnement?  
5) Il faudrait prévoir une Commission de Contrôle du site  
par les différents municipalités concernées.

### B) Implants

- 1) Qu'entend-t-on de l'ancienne usure?
- 2) Quel est le type de dépollution prévue. bassins? ou en ligne  
- met de la terre pour être traitée.  
Quid des bassins de traitement situés derrière le centre?
- 3) Quelles sont les précautions prévues vis à vis de  
la nappe phréatique?
- 4) Comment est construite la zone de séchage des camions  
par surochage, pierre, dalle flottante?
- 5) Pourquoi avoir 3 ports bascule neufs (2 camions, 1 SVCK) et  
ne pas utiliser les existants?
- 6) Les plans n'indiquent pas le Nord, on voit mal par conséquent  
les camions sur le site ancienne entrée ou une nouvelle?
- 7) Comment est prévue la vidange des wagons?
- 8) Pour le démarrage de la chaudière qu'utilise-t-on, fuel ou gaz?
- 9) Est-il prévu une salle de contrôle? Qui surveille? Avec? alarme  
avec KLAXON?

### C) MARCHE du CENTRE

- 1) Personnel: Combien sur le site? avec quelle qualification?  
fonction des emplois visés par SYMEO? Horaires de travail: 5x8? jours de repos?
- 2) Réception des produits à traiter.  
21) Par SVCK pourquoi ne voir aucun produit actuellement alors  
que débit sur des pédales faits de villes. Quand et comment cela se fera-t-il.  
22) Par camions. POINT ESSENTIEL

a) Horaires: non pour le 6<sup>h</sup> à 24<sup>h</sup> Dans un dimanche on ne  
doit pas faire de bruit de 22<sup>h</sup> à 6<sup>h</sup>, pourquoi une règle différente?  
surtout que les camions en marche créent du bruit (tir, rat...)   
b) Routes.

Quelles sont les routes empruntées? dans l'état actuel, il ne  
peut en être qu'un, surtout si les camions traversent les centres des  
villages. Tel que Bathecourt, Heimes, Villers...

- 1) Il conviendrait de raisonner avant tout par où passent les camions  
dans le centre de traitement et d'où ils viennent  
- par la RN 31 - D 12; il faut revoir le camifox de l'Allerette D 12 / D 60  
ou repartir du Touffes autour à la sortie de Bailleur. L'Allerette de la D 12  
- par la D 1001, il n'est pas possible de passer par le carrefour  
de Pouchon



8) Quand le centre aura besoin d'appareils d'entretien?  
par où?

9) Pendant l'hiver qu'est-il prévu en cas de gel?  
et avec les bénéfices de la gel?

10) Il est prévu jusqu'à 130 camions par jour. Quand au début?  
peut-on avoir une échelle de montée en puissance,

③ Marche normale

Est-ce 24h/24 et 365 jours par an.

Si oui quand et comment se fait l'entretien courant (par exemple  
changement des manches des filtres). Qu'en cas de panne  
sur un moteur en un moteur.

La chaudière peut-elle marcher au ralenti, tout en étant rentable?  
Sinon elle n'est pas performante.

④ Evacuation des déchets.

41) Déchets valorisables: à qui les vendre? quel tonnage? quel prix?  
exemples machete, les différents métaux

42) Déchets ultimes: quel traitement? où le mettre? si doit à  
Vallée, attention au risque de pollution la nappe phréatique.

## D SECURITE

1) Qu'est-il prévu comme information du voisinage sur les  
risques: - en marche normale  
- en cas d'accident grave ou majeur.  
- en cas d'incendie.

2) Garanties: vous que les normes REBOM + RESID (rendus  
d'ordures ménagères ou déchets industriels) seront respectés  
et inférieurs aux normes européennes  
Qui contrôle? A quelle fréquence?

## LE PROBLEME FINANCIER.

1) Du Centre.

Dans quel document consultable, sauf erreur trouve-t-on  
la comptabilité analytique du procédé: ou différentes allures de marche  
- mise au mille des différentes matières premières pour un tonne  
de déchets, prix, y compris le transport.

- Tonnage moyen des différents produits valorisables et leur prix

- production d'électricité: combien? à quel rendement.

Pour un prix moyen de X euros? à qui à E.D.R.? ou à qui  
vendre! liquid!

2) Voisinage

- Taxe d'Ordon Ménagère va-t-elle augmenter ou diminuer?  
grâce à la valorisation, la Taxe devrait être nulle pour les habitants



de Villiers, les plus près du projet

- Le compost : sera-t-il gratuit pour les villerois ?

- Quel est le prix de l'implantation payé par qui ?

Y aura-t-il une réparation sur la TOM.

- En plus des taxes légales, la municipalité voudrait-elle des indemnités pour compenser les gênes provoquées par le bruit de fonctionnement des déchets ?

Et CONCLUSION : C'est NON

(en attendant de voir se résoudre concrètement le problème primordial des sites de contrôle d'adriatic des sols, des réparations sur la réclamation et l'aspect formel.

J. Vercauteren

Élu VERCAUTEREN

4 La Rue des Malades VSS

Jeudi 11 mai 2011.

NON à l'ingénieur. Tout d'abord pour quelles raisons ? Il existe déjà un incinérateur suffisant pour l'Asie. Nous ne voulons pas être emballés pour brûler tous les déchets (et quels déchets ?) de la région parisienne. Tous ceux qui ont donné leur accord à ce sinistre projet ne sont pas concernés, c'est facile. Réhabiliter le site de GIP serait une bonne idée mais pas au prix de la santé de tous les riverains. N'oublions pas qu'il ne suffit pas d'habiter à quelques mètres ! La pollution se propage loin et vite. Il ne faut pas fermer les yeux et mettre la tête dans le sable ! Au lieu d'injecter de l'argent dans ce projet qui semble "intéresser" peu de personnes (un intérêt bondant et trébuchant mensur) il serait préférable de monter des projets de développement durable. Cela ferait un nombre de créations d'emplois bien plus important, et ne nuirait pas à la santé de tous. Nous sommes tous concernés encore une fois. Une idée serait bon notamment de créer beaucoup moins de déchets ainsi il y aurait des économies sur l'achat des produits de première nécessité et plus besoin de détruire ces déchets ! Est-il nécessaire d'avoir autant d'emballages autour des yaourts ? par exemple. Achetons au détail, avec des sacs en papier dégradable !

Une dernière chose 2012 approche. votons puis que  
c'est aussi une façon de nous faire entendre.

M. M<sup>me</sup> POPEL Patrick  
6 Rue St de France  
60930 Bauleul-sur-Terain

M<sup>me</sup> Larue Yane  
6 rue de la montagne  
60136 Villers St Quentin  
je contre l'incineration  
pour la santé de mon petit enfant.

M<sup>re</sup> et M<sup>me</sup> ROUSSEL Michel.

24 rue de la place  
60136 Villers St Sepulchre.

je suis absolument pas d'accord pour l'incinerateur  
pour la santé je suis contre.

M<sup>me</sup> Roussel

M<sup>re</sup> et M<sup>me</sup> GOYFFLET Gerard.

238 R.M. Roye Poncha.

60430, PONCHON.

Pour l'intérêt financier de certaines personnes,  
on va nous installer un incinérateur, pour  
recueillir les déchets de la région parisienne.  
(celui de Villers est suffisant pour l'ose) et ainsi  
prendre des risques pour la santé des habitants.  
Dans 10 ans ou 15 ans on s'apercevra qu'il y a  
des problèmes de santé mais il sera trop tard.

M<sup>re</sup> Goyfflet

# SCEA MAISON

ferme de Cayeux  
60510 Rochy Condé

MR Maison Jean Pierre. gérant de la SCEA.  
MAISON à Rochy Condé prend des réserves  
d'indemnisation en cas de pollution sur  
la production de lait, la viande et les cultures  
sur les Territoires de Baillet sur Therain  
Villers St Sepulchre, Montreuil sur Therain, Rochy Condé  
Warluis Therdonne et Laversines

Maison

RABRIN- André

2<sup>e</sup> adjoint Villers S. Sepulchre

24 rue du Beau Puyon

60134 Villers S. Sepulchre

Construire dans une zone humide avec un sol sensible  
aux variations en teneur en eau effet (retrait, gonflement).  
ce projet est dangereux pour la fiabilité de la construction.

Coupe du projet non cotée pour connaître l'incidence sur le  
sous sol, la profondeur des bases des structures et surtout la  
profondeur de la fosse principale de réception des ordures (32,9 m)  
nappe à faible profondeur, et de plus en bordure d'une zone  
inondable.

Déchets, semblaient stockés en merlon, question sur la qualité  
de la terre remuée (lessivage).

Déplacement d'une certaine population de batraciens actuellement  
sur le site

Projet dangereux en surface pour la population, étangs  
à proximité, poissons pêchés, pollués par les retombées du  
projet renforcé par les vents dominants, toujours sous les  
vent dominant, beaucoup de maisons neuves, une maison  
de retraite, crèche, école à environ 1,5 kilomètres

Plus proche à l'ouest à 700 mètres l'ensemble scolaire plus une  
grande partie des habitants de abanilly, hez, Villers S. Sepulchre.  
Par temps couvert en octobre, novembre, décembre, janvier  
avec les brouillards persistants sur la proximité des étangs

qui ont tendance à garder le brouillard durant ces périodes et forme un couvercle qui peut contenir toute la nocivité des rejets, car à ces périodes de calme sans vent pour la dispersion.

Les retombées du projet sur les herbages agricole à proximité production de lait, de viande, grosses incidences sur ces ressources agricoles, dont on ne connaît pas actuellement les effets. sur les terres labourables, blé, maïs, betteraves sous le vent ou à proximité. Peut-on sacrifier nos agriculteurs et maraichers alentours. (Brestles).

Les cultures maraichères individuelles (jardin familial) qui ne subissent pas de contrôle sanitaire systématique car petite production et il n'y a pas commerce.

Consommation d'eau potable, intolérable, pour le bon fonctionnement du projet en période de sécheresse, ~~sur~~ surcharge de consommation d'eau potable sur les captages en période de pénurie d'été avec une population en augmentation dans un futur proche.

Est-ce que l'organisme humain actuel va résister aux données des divers tableaux de référence qui ont tendance à sévérer, car toujours dans la fourchette inférieure des tolérances, mais ce qui fait très peur, l'autorisation de rejet non contrôlé pendant un consécutif, 60h par an. et lors d'un dysfonctionnement difficile à maîtriser assez important (incendie, inondation) ce qui se ne souhaite pas, les retombées accidentelles sur la population proche, les herbages, les cultures, les jardins les pelouses, l'univers des enfants de la campagne.

Non à ce projet dangereux

Vendredi 12 Aout 2011

Néant

---

Mardi 16 Aout 2011

Néant


Mardi 17 Aout 2011

Néant

Jeudi 18 Aout 2011

Néant

Vendredi 19 Aout 2011.

Je suis opposé à ce projet dangereux et inutile. Patrick BOUCHER 

Au lieu de chercher qui est responsable des erreurs du passé, tâchons d'assumer nos responsabilités pour l'avenir. NON A L'INCUBERATEUR

Laetitia BOUCHER    G Boucher    Bouchez  
Sara BOUCHER

---

Samedi 20 Aout 2011

---



M<sup>r</sup> Madame VEISSIERE, 13 Rue de la Montairie  
9 Rue de l'Abencour 92110 CLICHY

Alors que nous sommes en récession je trouve aberrant  
à vouloir construire ce complexe si onéreuse et polluant. Il  
me paraîtrait plus logique d'inviter les gens à réduire leurs  
déchets comme dans le Chermontois par exemple

• D'autre part ces déchets provenant du Beauvaisis pollueront  
lors de leurs transports, comme les bennes qui circuleront jour  
et nuit et qui feront du bruit et déformeront la chaussée =  
nuisance et coût supplémentaire - Pourquoi ne pas utiliser le  
train ?

En outre, on semble oublier que depuis 2 à 3 ans s'il y a  
plus de vent tournants il y a aussi des nappes de brouillard  
qui bloquent la pollution dans la vallée toute la matinée

• Je dis NON à ce projet d'incinérateur car il est trop cher  
et comme on n'a vu pas à perte, alors sur quoi porter la  
réduction du coût ???

Les habitants de Villers et de la région ont été très pollués  
depuis la guerre par les industries successives sur ce site,  
ils ont le droit de retrouver un peu de leur santé, moins  
de cancers, de problèmes cardiaques et pulmonaires -

Si ce projet se réalise, il faudra en plus de sa santé  
dire adieu aux jardins et les agriculteurs ne pourront se  
lancer dans le bio qui est pourtant l'agriculture de  
l'avenir et qu'en sera-t-il de la pollution de l'air et des  
eaux du Chéran -

~~Vejreux~~